

Arrondissement
de Torcy

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Canton de
Pontault-Combault

Séance du 28 septembre 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 38
Excusés : 1
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT-HUIT SEPTEMBRE, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 22 septembre 2026 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame PIOT - Monsieur GHOZELANE - Madame GINEYS - Monsieur HOUEMOND - Madame VENTURINI - Monsieur TARD'HOMME - Madame COQUERELLE - Monsieur OUMARI - Madame ANANTHARAJAH - Monsieur BACHELEY - Madame LA SPINA - Maires adjoints

Monsieur LE GUEN - Madame DEMARIA - Madame CARLIER - Monsieur ROUSSEAU - Madame MONORAL - Monsieur AMBROSINI - Madame FERNANDES - Monsieur EVEN - Monsieur OUHSSAINE - Madame SOUPY - Monsieur FERRIER - Madame BELHOUZ - Madame PHONGPRIXA - Monsieur FRISSON - Madame PERRIER - Monsieur SENTIEYS - Madame DE ALMEIDA - Madame TCHERKEZOV - Monsieur PINHO RODRIGUES - Monsieur PRUVOST - Madame FERREIRA - Monsieur MARANO - Monsieur RACCAH - Monsieur NOVAIS - Madame ARBIA - Monsieur MATIAS - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Madame FILLION .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :

POUVOIRS : Madame FILLION à Monsieur MARANO

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame PIOT Sophie

Ref : Direction du département technique

Objet: Convention de partenariat entre l'inspectrice de l'Éducation nationale et la commune dans le cadre du projet pédagogique de jardinage des écoles année scolaire 2026/2027

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention annexé à la délibération,

CONSIDERANT la volonté de la commune de Pontault-Combault de sensibiliser le jeune public à la biodiversité et à l'environnement,

CONSIDERANT que la présente convention a pour objet de définir les conditions d'intervention dans les écoles inscrites au projet pédagogique de jardinage pour l'année scolaire 2026/2027, à savoir Anne Frank, Barberet, Marginéa, Candalle, Picasso, Pajot, Prévert, Dubus,

CONSIDERANT que le service espaces verts de la commune met à disposition des écoles une intervenante qui assure des séances d'activités, réparties sur l'ensemble de l'année scolaire 2026/2027,

CONSIDERANT que la présente convention entrera en vigueur à compter de sa signature par les deux parties, et prendra fin à la fin de l'année scolaire 2026/2027,

CONSIDERANT que cette convention fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique,

CONSIDERANT l'avis de la commission aménagement / travaux du 17 septembre 2026,

Le Conseil municipal,

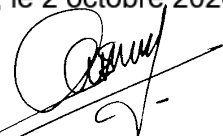
Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de partenariat entre l'inspectrice de l'Education nationale et la commune de Pontault-Combault dans le cadre du projet pédagogique de jardinage pour les écoles inscrites.

AUTORISE le maire à signer tous documents afférents à cette convention.



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 2 octobre 2026


Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20261002-2026_09_28-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2026
Publication : 02/10/2026